



Ville de RIVESALTES
(Pyrénées-Orientales)

Procès-verbal

Conseil Municipal Séance du 9 avril 2026

Le neuf avril de l'an deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVESALTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Julien POTEL, Maire.

Présents :

M. Julien POTEL, M. Matthieu CANET, Mme Sylvanie CHAUVIERE, M. Jean-Louis PLANEILLES, Mme Carole BENITAH, M. Maxime LLOUBES, M. Joséphine MESAS, M. Franck MARQUES, Mme Maïté PALAGOS,
M. Stéphane PRIEGO, M. Fabrice LETELLIER, Mme Aurélie DISSARD, M. Sébastien BARCELLO, Mme Antonia RUIZ, M. Jean-Claude LAJARRIGE, Mme Lauralee CANEL, M. Christophe MARIN, Mme Caroline VALQUENART, M. Alexis MORENO,
Mme Amélie PARRAUD, M. Sid FARID, Mme Marie-Esther FITA, Mme Françoise ORTEGA, Mme Laurianne RAWCLIFFE, M. Patrick CASES, Mme Marlène SANCHEZ-BOUIX

En vertu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est fixé à la majorité des membres du conseil municipal en exercice.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance à dix-huit heures quarante-cinq minutes et donne lecture des absents ayant donné procuration :

Excusés et représentés :

Mme Audrey QUILLES a donné procuration Mme Sylvanie CHAUVIERE
Mme Marjorie CALABUIG a donné procuration à Mme Joséphine MESAS
M. Laurent GAUZE a donné procuration à Mme Amélie PARRAUD

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Maxime LLOUBES est nommé Secrétaire de séance.

SOMMAIRE

➤ Approbation du procès-verbal des séances du 5 février et 27 mars 2026

1 – FINANCES

1.1 – Débat d'orientation budgétaire

2 – ADMINISTRATION GENERALE

2.1 Désignation des représentants communaux et des membres des commissions et organismes internes et externes (CAO – CDSP – CCAS – Caisse des écoles)

3 – RESSOURCES HUMAINES

3.1 Modification tableau des effectifs

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DES 05/02/26 ET 27/03/26

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant les procès-verbaux des conseils municipaux des 05/02/26 et 27/03/26.

▪ **Procès-verbal du conseil municipal du 05/02/26**

Mme RAWCLIFFE interroge la municipalité sur 3 points :

1 - Rénovation des stades

M. le Maire indique que les conseillers municipaux, récemment élus, sont en phase de prise de connaissance des dossiers et ne disposent pas encore de dates précises.

Il est précisé que les dépenses ont été engagées antérieurement ; la municipalité considère ces engagements comme devant être suivis et réalisés.

Les archives vidéos et certains documents du mandat précédent ne sont plus accessibles sur le site, le contrat de diffusion ayant été détenu par Rivesaltes Magazine. La mairie a engagé une procédure pour récupérer l'ensemble des enregistrements et comptes rendus antérieurs. Pour les premières séances, la captation et la retransmission ont été confiées à une entreprise prestataire.

2 - Planification et Habitat (OPAH-RU)

M. le Maire confirme que les délibérations relatives à l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU)** doivent impérativement être actées avant la fin du premier semestre 2026. Deux conseils municipaux sont programmés avant l'échéance du 30 juin pour intégrer ce point à l'ordre du jour.

3 Action Sociale et Solidarité (Chèques Eau)

Mme Rawcliffe soulève une anomalie concernant le dispositif de "**chèques eau**" mis en place par Perpignan Méditerranée Métropole (PMM). Rivesaltes apparaît comme la seule commune (sur 37) à ne pas avoir ratifié cette convention d'aide aux foyers précaires. L'exécutif actuel, invoquant une méconnaissance des raisons du refus sous la mandature précédente, s'engage à réexaminer le dossier lors des prochaines instances de l'intercommunalité.

Mme Sanchez Bouix intervient au sujet de la reprise de l'activité de la cafétéria dans les locaux des Dômes par l'association *Solidarité Pyrénées*.

Elle souligne l'urgence sociale à Rivesaltes (21% de précarité, soit un taux supérieur à la moyenne des communes de même strate). Elle défend le rôle de l'association non seulement comme aide d'urgence, mais aussi comme acteur de l'économie solidaire et de l'insertion par le travail.

Monsieur le Maire précise que le bail n'est pas encore signé. S'il ne s'oppose pas au projet social de l'association, il exprime une réserve de principe sur le lieu : le site des "Dômes" est sanctuarisé comme un **espace commercial** et non associatif. Une rencontre est prévue avec les porteurs de projet pour envisager une implantation alternative sur la commune.

Mme Ortéga conteste le fait que la demande de subvention pour la réalisation de la cantine ait été retirée de l'ordre du jour et n'approuve pas le procès-verbal.

APPROUVE A LA MAJORITE (1 voix Contre et 7 Abstentions)

▪ **Procès-verbal du conseil municipal du 27/03/26**

APPROUVE A L'UNANIMITE

1- FINANCES

1.1 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, et en vue de l'examen du budget communal 2026, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport doit donner lieu à un débat au sein de l'assemblée.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **DE PRENDRE ACTE** du débat suscité en son sein par le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette présenté par Monsieur le Maire préalablement à l'examen du budget 2026.

Intervention de Mme Rawcliffe :

1. Audit des finances communales

Mme Rawcliffe demande des précisions sur la nature de l'audit financier mentionné.

- Question : L'audit a-t-il été réalisé en interne ou par un cabinet extérieur ?
- Réponse de M. Canet : L'audit a été réalisé en interne.
- Relance : Mme Rawcliffe demande si la municipalité a l'intention de faire appel à un cabinet extérieur pour approfondir les analyses. M. Canet répond par la négative pour le moment.

2. Aménagement du secteur « Plat Petit »

Mme Rawcliffe interpelle la majorité sur l'avenir des terrains du Plat Petit, rendus inconstructibles par le nouveau Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI).

- Interrogation : Quel est le projet de la mairie pour ce terrain qui a représenté un coût important pour la commune et qui semble désormais sans usage ?
- Observations sur les constructions : Elle pointe une contradiction entre la volonté de percevoir des recettes de commercialisation de lots (impliquant des constructions) et

les déclarations passées de M. le Maire (lors du débat de *L'Indépendant*) annonçant « zéro construction » à Rivesaltes. Elle suggère que ce refus initial visait principalement les logements sociaux.

3. Sécurité et Police Municipale

Mme Rawcliffe remet en question la priorité budgétaire accordée à la sécurité.

- Problématique : Comment justifier l'augmentation des effectifs de police dans un budget « extrêmement serré », alors que la ville est déjà « bien lotie » par rapport à sa strate ?
- Arbitrage social : Elle souligne que la priorité devrait être l'état général de la ville qui se dégrade et le niveau élevé de précarité de la population, plutôt que l'augmentation des coûts de fonctionnement liés à la police. Elle conteste le constat de la majorité sur l'augmentation de la délinquance.

4. Maison des Arts et subventions

Mme Rawcliffe s'enquiert du suivi des financements pour la Maison des Arts.

- Question : Toutes les demandes de subventions ont-elles été déposées ? Elle rappelle que le taux de subvention peut atteindre 80 % (État/Région/Département) et s'inquiète de l'engagement des travaux sans garantie de recettes complètes.

5. Gestion des parkings du centre-ville

Mme Rawcliffe rappelle son engagement passé (pétition) contre la limitation des parkings en centre-ville, qui pénalise les riverains.

- Demande de transparence : Elle sollicite le coût total final de l'aménagement des parkings (passés de 3 à 11 sites).
- Rentabilité : Elle demande si ces équipements engendrent des recettes pour la commune, soupçonnant un bilan déficitaire.

M. le Maire et M. Canet se sont engagés à apporter des réponses techniques détaillées sur le coût des parkings (estimé à ce stade à 240 000 €) et sur le suivi des subventions lors d'une séance ultérieure.

Interventions de Mme Parraud :

1. Déclaration liminaire et représentativité

Mme Parraud tient à rappeler que, bien que cinq élus de l'opposition siègent autour de la table, ils représentent l'ensemble de leur liste et une équipe toujours mobilisée au service des Rivesaltais.

2. Analyse de la situation financière

Mme Parraud prend acte de la fragilité financière de la commune présentée par la majorité.

- Constat : Elle souligne des dépenses de fonctionnement trop élevées, une épargne insuffisante et un manque d'investissement qui se traduit par des équipements vieillissants et une dégradation du cadre de vie.
- Interrogation sur les économies : Elle demande concrètement quelles dépenses la mairie compte réduire dès 2026. Elle cite plusieurs leviers possibles : subventions aux associations, réduction de la masse salariale (contractuels) ou arrêt de l'installation de caméras de surveillance.

3. Incohérences sur les infrastructures sportives

Mme Parraud pointe une contradiction dans les priorités affichées par la nouvelle municipalité.

- Observations : Elle s'étonne que la réfection des infrastructures sportives (vestiaires, gradins) ne soit pas retranscrite dans le document de synthèse du DOB, alors que des demandes de subventions avaient été initiées par l'ancienne majorité.
- Besoins des clubs : Suite aux échanges, elle précise que la priorité exprimée par les clubs (notamment le football) concerne l'état des pelouses et des terrains plutôt que la rénovation des bâtiments.

4. Utilisation des recettes exceptionnelles (Vente du foncier)

Mme Parraud interroge le Maire sur l'affectation de la recette de 4,5 millions d'euros issue de la vente des terrains de la prison (Mas de la Garrigue Nord).

- Question : Ces fonds seront-ils consommés intégralement sur l'année 2026 pour couvrir les investissements programmés ou serviront-ils de réserve pour d'autres projets ?

5. Contestation sur la méthodologie de l'audit

Mme Parraud exprime un désaccord majeur sur le choix d'un audit interne plutôt qu'externe.

- Argumentation : Elle rappelle que M. le Maire s'était engagé durant la campagne à réaliser un audit financier dès le début du mandat. Elle souligne qu'un audit réalisé par les agents municipaux (déjà en place sous l'ancienne mandature) n'a pas la même force, ni la même garantie d'impartialité qu'un audit externe.
- Expertise : Elle précise que l'audit est son métier et réaffirme l'utilité d'un regard extérieur pour garantir la transparence de l'état des lieux.

6. Restes à réaliser (Maintenance des écoles)

Mme Parraud s'étonne de la faiblesse des sommes inscrites pour la maintenance des écoles.

- Remarque : Elle juge le montant de 840 euros totalement déconnecté de la réalité des besoins d'entretien des établissements scolaires et demande une correction de ces chiffres pour le budget final.

Mme Parraud a insisté sur le fait que le document présenté reste un document d'orientations et qu'elle attend une "feuille de route ferme et définitive" lors de la présentation du budget primitif d'avril 2026.

Intervention de M. Cases :

1. Compétences de la Police Municipale

M. Cases exprime de vives réserves sur l'orientation sécuritaire de la majorité, notamment concernant la lutte contre le narcotrafic.

- Rappel des compétences : Il souligne que la lutte contre le narcotrafic relève de la fonction régalienne de l'État et de la compétence de la Gendarmerie nationale, et non de la Police Municipale (PM).
- Risque de dérive : Il s'interroge sur la volonté de la mairie de vouloir « équiper la PM comme les gendarmes » et dénonce une surenchère qu'il juge inadaptée aux missions d'une police de proximité.
- Vision globale de la sécurité : Il plaide pour une définition élargie de la sécurité qui englobe la santé, la mobilité, l'éducation et la culture, plutôt que de se focaliser exclusivement sur la présence policière.

2. Analyse des recettes et désengagement de l'État

M. Cases partage le constat d'une baisse des dotations, mais interpelle le Maire sur sa capacité d'action.

- Responsabilité politique : Il rappelle au Maire sa fonction d'attaché parlementaire et l'interroge sur la position de ses élus à l'Assemblée nationale concernant la défense des collectivités locales.
- Perte de financements : Il cite l'exemple de la Région Occitanie, à laquelle l'État a retiré 144 millions d'euros, pour illustrer la difficulté de mobiliser des fonds et demande quelle stratégie la municipalité compte adopter pour « ramasser » des financements extérieurs.

3. Transparence et Gouvernance (Commission financière)

M. Cases déplore l'absence de commission financière sous la mandature précédente et propose une évolution des pratiques.

- Proposition : Il demande la création d'une commission financière pour assurer un suivi rigoureux des budgets.
- Représentativité : Il insiste sur le fait que l'opposition est plurielle (« nous sommes deux oppositions ») et que cette diversité doit être respectée dans la composition de ladite commission.

4. Gestion des parkings et recettes

M. Cases s'étonne du manque de visibilité sur les retours sur investissement de la commune.

- Question : Il demande si les installations des parkings (coûtant 240 000 €) génèrent des recettes.
- Constat : Il exprime sa surprise face à l'incapacité de la majorité à confirmer, au moment du débat, si des revenus entrent réellement dans les caisses de la ville suite à ces aménagements.

M. Cases souhaite déposer, dans le cadre du budget de fonctionnement, une motion portant sur le blocage des prix du carburant et la taxation des super profits des compagnies pétrolières.

M. le Maire propose de reporter cette motion au prochain conseil municipal.

M. le Maire a confirmé en séance la création d'une commission des finances incluant un membre de l'opposition.

Intervention de M. Sid :

M. Sid exprime un attachement particulier au quartier **de la Cité du Réart** et s'interroge sur les lignes budgétaires dédiées.

- **Analyse des "Restes à Réaliser" (RAR)** : Il demande des éclaircissements sur la somme de **83 000 €** (décomposée en 59 000 € et 24 000 €) inscrite pour la Cité du Réart et le skatepark.
- **Demande de précisions** : Il souhaite savoir précisément ce qui a été réalisé par l'ancienne municipalité et ce que ces restes à réaliser couvrent concrètement pour la suite des travaux.

M. Sid interpelle la majorité sur l'ordre des priorités budgétaires, notamment face au coût élevé de la **Maison des Arts et du Patrimoine**.

- **Arbitrage budgétaire** : Tout en affirmant son attachement à la culture, il considère que les urgences du quotidien doivent primer.
- **Urgences citées** : Il considère comme prioritaires la **voirie**, l'état des **trottoirs** et les questions de **sécurité** immédiate.
- **Proposition** : Il demande s'il est possible de **stopper ou de temporiser** le projet de la Maison des Arts afin de basculer les financements vers les urgences de proximité.

2- ADMINISTRATION GENERALE

2.1 DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET ORGANISMES INTERNES ET EXTERNES

Il est proposé à l'assemblée, suite à son renouvellement, de procéder à un certain nombre de désignations au sein d'organismes internes et externes.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres.

La commission est composée **du maire ou son représentant, président, et de cinq membres du conseil municipal élus** en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

- **Liste « Rivesaltes, l'avenir en grand »**

Titulaires : Stéphane Priego - Maïté Palagos - Christophe Marin - Matthieu Canet - Franck Marques

Suppléants : Sylvanie Chauvière - Maxime LLoubes - Alexis Moreno - Aurélie Dissard - Fabrice Letellier

- **Liste « Un nouvel élan pour Rivesaltes »**

Titulaires : Amélie Parraud - Marie-Esther Fita - Farid Sid - Françoise Ortega - Laurent Gauze

Suppléants : Marie-Esther Fita - Amélie Parraud - Farid Sid - Françoise Ortega - Laurent Gauze

- **Liste « Rivesaltes à venir »**

Titulaires : Patrick Cases Marlène Sanchez Bouix

Suppléants : Laurianne Rawcliffe

Nombre de votants : 29
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 29
Sièges à pourvoir : 5

A l'issue du vote, sont proclamés membres de la commission d'appel d'offres :

- **Délégués titulaires :**

Stéphane Priego - Maïté Palagos - Christophe Marin - Matthieu Canet - Amélie Parraud

- **Délégués suppléants :**

Sylvanie Chauvière - Maxime LLoubes - Alexis Moreno - Aurélie Dissard - Marie-Esther Fita

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS – DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre des procédures de passation de conventions de délégation de services publics, la commission de délégation de services publics intervient pour, entre autres, analyser les dossiers de candidature, dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, analyser les offres et émettre un avis sur les projets d'avenant entraînant une augmentation du montant global de la convention supérieure à 5%.

La commission est composée du **maire ou son représentant, président, et de cinq membres du conseil municipal élus** en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de délégation de services publics.

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

- **Liste « Rivesaltes, l'avenir en grand »**

Titulaires : Matthieu Canet - Antonia Ruiz - Caroline Valquenart - Jean-Louis Lajarrige - Fabrice Letellier

Suppléants : J.Louis Planeilles - Carole Benitah - Lauralee Canel - Marjorie Calabuig - Joséphine Mesas

- Liste « Un nouvel élan pour Rivesaltes »

Titulaires : Marie-Esther Fita - Amélie Parraud - Farid Sid - Françoise Ortega - Laurent Gauze

Suppléants : Amélie Parraud - M.Esther Fita - Farid Sid - Françoise Ortega - Laurent Gauze

- Liste « Rivesaltes à venir »

Titulaires : Laurianne Rawcliffe - Marlène Sanchez Bouix

Suppléants : Patrick Cases

A l'issue du vote, sont proclamés membres de la commission délégation de service public :

- Délégués titulaires :

Matthieu Canet - Antonia Ruiz - Caroline Valquenart - Jean-Louis Lajarrige - Marie-Esther Fita

- Délégués suppléants :

J.Louis Planeilles - Carole Benitah - Lauralee Canel - Marjorie Calabuig - Amélie Parraud

CCAS – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du Conseil d'Administration (CA) du Centre Communal d'Action Sociale. L'ensemble des formalités de renouvellement des administrateurs doit s'inscrire dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'installation du Conseil Municipal.

Présidé de droit par le Maire, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum, en plus du Maire. C'est le Conseil Municipal qui procède par délibération à la fixation du nombre d'administrateurs.

Les représentants du Conseil Municipal sont élus en son sein au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les représentants de la société civile sont nommés par le Maire par arrêté, étant rappelé que le Maire doit procéder, par affichage en mairie, à une publicité à destination des associations précitées pour les informer du renouvellement du CA et les inviter à déposer des candidatures.

En application des articles L. 123-6, R. 123-7 et R. 123-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est prescrit une présentation de quatre catégories d'associations :

- Les associations de personnes âgées et de retraités,
- Les associations de personnes handicapées,
- Les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et la lutte contre l'exclusion,
- L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), membre de droit.

Monsieur le Maire peut également nommer des personnes es qualité, qui mènent des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de la commune. Une fois la délibération du Conseil Municipal adoptée et l'arrêté pris, il sera procédé à la première convocation du CA qui élira son vice-Président.

Vu l'article R. 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Vu les articles R. 123-8, R. 123-10 et R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE FIXER** à 10 le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale, répartis comme suit :

- 5 membres élus au sein du Conseil Municipal,
- 5 membres nommés par Monsieur le Maire dans les conditions de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

- **DE PROCÉDER** à la désignation, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à nommer, par voie d'arrêté, les représentants d'associations locales.

Déroulement des opérations de vote :

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

- Liste « Rivesaltes, l'avenir en grand »

Carole Benitah Joséphine Mesas - Sylvanie Chauvière - Maxime Lloubes - Franck Marques

- Liste « Un nouvel élan pour Rivesaltes »

Françoise Ortega - Farid Sid - Marie-Esther Fita - Amélie Parraud - Laurent Gauze

- Liste « Rivesaltes à venir »

Marlène Sanchez Bouix - Laurianne Rawcliffe - Patrick Cases

A l'issue du vote, sont élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

Carole Benitah Joséphine Mesas Sylvanie Chauvière Maxime Lloubes Françoise Ortega

CAISSE DES ECOLES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la mission de la Caisse des écoles consiste à faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille.

Le maire est président de droit du comité de la caisse et deux conseillers municipaux doivent en outre être désignés par le conseil municipal pour y siéger.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE PROCÉDER** à la désignation de deux représentants au sein du comité de la Caisse des écoles.

Déroulement des opérations de vote :

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

- Liste « Rivesaltes, l'avenir en grand »

Aurélie Dissard Antonia Ruiz

- Liste « Un nouvel élan pour Rivesaltes »
Françoise Ortega

A l'issue du vote, sont élus pour siéger au Comité de la caisse des écoles :
Aurélié Dissard et Antonia Ruiz

3 – RESSOURCES HUMAINES

3.1 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi, il est proposé :

La création des postes suivants :

- 2 x Agent de maitrise 35/35ième (promotion interne)
- 1 x Agent de maitrise ppal 35/35ième (mutation)

La suppression des postes suivants :

- 1x Rédacteur 35/35ième (défaut de réussite au concours)
- 1 x Adjoint technique 35/35ième (refus nomination stagiaire)
- 1 x brigadier chef principal 35/35ième (mutation)
- 1 x ATSEM pal 2ème classe 24/35ième (retraite)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs communaux.

APPROUVE A LA MAJORITE (7 Abstentions)

• - - - - -

La séance est levée à 20 h 45.

Le Secrétaire de séance,
Maxime LLOUBES

Le Maire,
Julien POTEL